

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 61-314-1923 Subvention

n° 61-314-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1923

Numéro JO

n° 314 du 31/01/1923

Date du numéro

31 janvier 1923

### TEXTE INTÉGRAL

les subventions suivantes sont accordées pour l'année 1923 : 19 à la société de l'histoire des colonies françaises : 100 francs  
2e à la société des études coloniales et maritimes : 100 francs : 4e à la ligue maritime et coloniale française : 500 francs